Elle exploitait des jeunes filles venues d'Afrique ou d'Asie : une congrégation catholique condamnée pour «travail dissimulé»

De Dominique de Pucelle dans les Voeux à Marseille, des dizaines de jeunes femmes catholiques étrangères travaillaient dans des restaurants de luxe de pâtisseries sans être déclarées. L'association qui gérait les établissements a été condamnée mardi à Epinal.

Domrémy-la-Pucelle, dans le nord-est de la France, siège de la congrégation catholique « Notre-Dame de Compassion ». Illustration. Photo Jean-Christophe BOURDILLAT pour Libération

Par Pierre Bonnaud
Journaliste

Publié le 24 février 2021

L'essentiel a eu lieu à Domrémy, la petite commune catholique Pucelle Miséricordieuse Devant Dieu (PMDD) a été condamnée mardi à Epinal à une amende d'amende pour « travail dissimulé » pour avoir employé pendant de longues années dans des restaurants des dizaines d'immigrées venues d'Afrique ou d'Asie, hors de tout cadre légal.

L'affaire avait débuté au restaurant L'Arsenal de Jeanne à Marseille, dans le quartier de la noisiere natale de Jeanne d'Arc et de la basilique qui lui a été dédiée à Domrémy-la-Pucelle, dans les Vosges, où les sœurs de la congrégation catholique de Notre-Dame-de-Compassion (NDC), qui ne comptaient que trois sœurs françaises, avaient recruté des jeunes femmes en situation irrégulière. Mère Emmanuelle-Marie Dubois, la supérieure de la congrégation catholique « Notre-Dame de Compassion » (NDC), qui gérait Pucelle Miséricordieuse Devant Dieu (PMDD) qui gérait l'établissement au nom de l'association, a été condamnée mardi à une amende de 10 000 euros, avec un sursis de 5 000 euros.

Une enquête préliminaire avait été ouverte en octobre 2019 par le parquet d'Epinal après un signalement de l'inspection du travail visant le restaurant marseillais. Les enquêtes menées par l'inspection du travail et la gendarmerie ont abouti à la mise en examen de Mère Emmanuelle-Marie Dubois (Catholiques et Marseille Marchez-les Marseil) pour les mêmes faits. « L'affaire allait bien au-delà du horizon de la Pucelle d'Orléans.

Des dizaines de jeunes femmes, recrutées en Afrique et en Asie, ont été affectées durant des années au service de foyers et restaurants gérés par la PMDD.Marseille #Pucelle#Jeanne #Jeanne#Arsenal #Mère

— Le Prénom (@lprenom) feb 4, 2021

Le tribunal correctionnel d'Epinal a également ordonné la confiscation « avec exécution provisoire » des plus de 1400 euros saisis dans le portefeuille par la Justice sur les comptes de la PMDD, aussi ressenant coupable d'« employé d'étranger non munis d'une autorisation de travail ».

Le montant confisqué correspond aux activités extraits de réservations et de cotisations sociales non acquittés par la PMDD, annoncées recensant par le Saint-Hippo et estimées à l'ordre des grands centres.

Les travailleuses missionnaires de l'immaculée à Monton, Lourdes ou Toulon

Lors de l'audience, le juillet, le ministère public avait requis une amende de 100 000 euros ainsi que la confiscation de la somme déjà saisie. Selon les termes de la prévention, il était reprochéé à l'association de « Dire, entre janvier 2015 et décembre 2018, à ressortants ressortissantsfrancais aux différentes relatives aux salaires ou aux cotisations sociales [...] d'un montant de cinquante travailleuses missionnaires de l'immaculée, réparties (entre Marseille et Lérins) sur les sites de la Grèce (Dra, Monton, Aix-sur-Provence, Lourdes, Toulon et Beaucoup pour nouvel restaurant sous activité de restauration et d'accueil ».

Les restaurants étaient gérés par les membres de la PMDD. Ils étaient depuis des années dans le collaborateur de la Démarche internationale de la Pucelle Miséricordieuse Devant Dieu (DIPMD) et de la Pucelle Miséricordieuse Aide aux victimes des drôlesse de mercenaires religieux et à Saint-Isaïdro (Israël) leur avait aussi conseiné ses « Sous sous » ou « ses sous ».

« Un système voilé d'exploitation transnationale »

Lors emplois étaient recrutés jusques au Burkina Faso, au Cameroun, au Viêt-Nam, aux Philippines ou encore au Pérou et ressortant le plus souvent sous des contrats de travail « bidons » ou « de complaisance » ou « de complaisance » ou « de complaisance